

ses frontières, aux dépens des besoins de sa population.

Cependant, nous sommes également conscients du problème particulier des raffineries des États septentrionaux du Centre-Ouest, formant le *northern tier*, qui dépendent entièrement ou principalement du pétrole canadien. Nous nous rappelons que ces raffineries ont été nos premiers clients durant les années soixante et nous voulons certes minimiser les répercussions que pourraient avoir sur eux les changements de notre capacité d'exportation. Nous avons indiqué au Gouvernement des États-Unis que nous étions disposés à explorer les moyens d'atténuer ce problème et, de fait, des discussions se tiennent maintenant à cette fin. Nous croyons que ces raffineurs devraient bénéficier de certains arrangements.

La question du gaz naturel peut poser un autre problème dans le cadre de nos relations bilatérales.

Le 1er janvier dernier, le Gouvernement du Canada portait à \$1 le mille pieds cubes le prix d'exportation de gaz naturel canadien. Cette mesure a été prise après qu'il eut constaté que le prix de ce produit canadien était considérablement sous-évalué sur les marchés américains. Le Canada estime que les exportations de gaz naturel devraient être placées dans une position concurrentielle par rapport à d'autres sources d'énergie aux États-Unis. Il faut également comprendre que des prix trop bas ne peuvent mener qu'au gaspillage et à une pénurie éventuelle. Le Gouvernement des États-Unis a reconnu la nécessité de majorer les prix et il semble que les deux gouvernements se soient fixés des objectifs analoges à ce sujet.

La question du volume des exportations est plus délicate. À l'heure actuelle, le Canada vend environ un billion de pieds cubes de gaz naturel par année aux États-Unis, ce qui représente à peu près 40 p. 100 de la production canadienne. Le problème vient du fait que, compte tenu de la disponibilité de ses réserves connues, le Canada pourrait faire face à une pénurie de gaz naturel dans un avenir rapproché à moins que d'autres sources puissent être exploitées. L'Office national de l'énergie étudie ce problème et fera rapport au Gouvernement.

Cette conjoncture montre jusqu'à quel point nos relations sont devenues complexes et parfois même difficiles. Dans ces circonstances, les deux parties se doivent de faire un effort particulier pour maintenir une relation fondamentalement saine, amicale et mutuellement avantageuse. Il est essentiel que la notification préalable, au besoin la discussion, la consultation et la négociation jouent un rôle central dans la conduite des relations